

COURSE DU BOUT DE L'AN

AXES EMPRUNTÉS ET COMMUNE TRAVERSÉE À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Départ et arrivée : STADE JEAN DAUGER – BAYONNE (64)

Avenue du Docteur Léon Moynac	Bloquer la rue de 6h à 11h / sas de départs
Avenue du Docteur Léon Moynac	Bloquer la rue - jusqu'à croisement rue Tosse - de 6h à 11h / sas de départs
Rue Pierre Rectoran	
Avenue Paul Pras	
Avenue Raoul Follereau	
Chemin de Halage (allée Maité Barnetche)	
Pont du Génie	
Clos des galets	
Rue Pelletier	
Place de l'Arsenal	
Place Paul Bert	Passage par montée/descente du Château Neuf
Rue de Ravignan	
Porte Mousserolles	
«Parc de Mousserolles»	Boucle dans le parc de Mousserolles
Avenue Duvergier de Hauranne	Sur le trottoir vers le pont de fer
Rond pont Porteteny	
JOELETTES: redescendre vers les Allées Boufflers par le trottoir opposé et traverser rue Ravignan pour rejoindre le parcours sur la rue Frédéric Bastiat	
Rue Gustave Eiffel	
Pont ferroviaire	Emprunter la passerelle piétonne / ouvrir la barrière
Allée des Lavandières	
Quai Amiral Bergeret	
Square Gambetta	
Pont Saint Esprit	Sur le trottoir
Allées boufflers	Piste cyclable
Rue de Ravignan	Faire traverser les Allées Boufflers
Rue Frédéric Bastiat	
Rue Jacques Lafitte	
Rue Bourgneuf	
Rue des Visitandines	
Rue du Trinquet	
Rue Pannecau	
Pont Pannecau	
Rue Port de Bertaco	
Rue Poissonnerie	
Rue d'Espagne	
Rue Notre Dame	
Place Mgr Vansteenbergh	
Rue des gouverneurs	
Rue Prédendes	
Rue Montaut	
Rue Sabaterie	
Rue d'Espagne	

Rue Vieille Boucherie	
Rue Douer	
Rue du Rempart Lachepaillet	
Place du Château Vieux	
Allée de la Poterne	
Jardin public	
Champ de foire	Trottoir navette
Rue du Maréchal de Lautrec	
Avenue de Pampelune	Trottoir coté tennis
Avenue Ferdinand Forgues	Trottoir puis parking côté tennis emprunter tunnel pour arriver sur le stade

LISTE DES DEVIATIONS MISES EN PLACE LE JOUR DE LA COURSE:

- 1 - Rond point Porteteny (en haut du pont de fer) : les voitures arrivant sur le rond point en provenance de Saint Pierre d'Irube sont orientées vers l'avenue de l'Aquitaine direction Saint Léon.
- 2 - Croisement rue Frédérique Bastiat (rue à sens unique) et Jacques Laffitte : orienter les voitures vers les allées Boufflers par la rue Jacques Laffitte.
- 3 - Quai amiral Dubourdieu : bloquer l'accès au quai côté mairie, orienter les voitures vers le pont Mayou.
- 4 - Avenue de Pampelune : bloquer l'avenue à 2 niveaux :
 - Porte d'Espagne : orienter les voitures vers rue du Rempart Lachepaillet / rue Tour de Sault.
 - Rond pont Saint Léon : orienter les voitures vers les allées Paulmy.